



Journal de la Société des Océanistes

119 | Année 2004-2
Spécial Polynésie Française

La précarité économique, politique et institutionnelle de la Polynésie française : menaces et engouements au paradis terrestre

Jean-Marc Regnault



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/jso/211>

DOI : 10.4000/jso.211

ISSN : 1760-7256

Éditeur

Société des océanistes

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2004

Pagination : 201-210

ISSN : 0300-953x

Référence électronique

Jean-Marc Regnault, « La précarité économique, politique et institutionnelle de la Polynésie française : menaces et engouements au paradis terrestre », *Journal de la Société des Océanistes* [En ligne], 119 | Année 2004-2, mis en ligne le 01 décembre 2007, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/jso/211> ; DOI : 10.4000/jso.211

La précarité économique, politique et institutionnelle de la Polynésie française : menaces et engouements au paradis terrestre¹

par

Jean-Marc REGNAULT*

RÉSUMÉ

Lorsqu'on vit dans un lieu qui est une nouvelle Cythère, il est difficile de ne pas craindre une brutale sortie du rêve. Vivre si heureux alors que le monde va si mal, est sans doute incongru. Se créer des peurs devient alors, soit une façon de se dédouaner vis-à-vis de ce monde de connaître la félicité, soit une façon de se convaincre que, finalement, l'on mérite ce Paradis. Régulièrement des rumeurs annoncent la fin du paradis terrestre et paradoxalement, il continue à attirer et envoûter. Les mannes qui s'y déversent régulièrement et sans véritable hiatus finissent par rassurer et rendre optimiste. Le paradis terrestre existerait-il donc vraiment ?

MOTS-CLÉS : privilèges, autonomie, menaces, précarités.

ABSTRACT

When you are living in a place which is a new Cythera, it is difficult not to fear a violent awakening. It is probably unseemly to live so happily when the world is in such bad condition. Imagining fears becomes a way to disclaim all responsibility in this world, to discover bliss or a way to convince yourself that in the end, you deserve this Paradise. Rumours regularly foretell the end of the Garden of Eden and paradoxically it keeps on attracting and bewitching. The god sends that pour out steadily and with no real hiatus end up reassuring people and making them optimistic. Could the garden of Eden really exist then ?

KEYWORDS: privileges, autonomy, threats, precariousness.

Quand on arrive pour la première fois en Polynésie française – et on pourrait dire, à quelqu'époque que ce soit – on est frappé par les rumeurs qui tendent à généraliser la précarité dans tous les domaines, comme si l'on allait

connaître les derniers jours du paradis terrestre. Si ces rumeurs se propagent si facilement sur ce qu'on appelle « radio cocotier », c'est qu'elles auraient un fondement : l'homme, finalement, ne serait pas fait pour vivre dans l'Éden. Il lui

1. La problématique de cet article pourrait s'appliquer à d'autres milieux, insulaires en particulier. Un ouvrage a retenu notre attention, celui de Prosper Eve (1992). Certes, les peurs ne sont pas les mêmes, sauf, nous le verrons, celle du « largage », mais nous retiendrons l'idée de lieux où les hommes semblent avoir besoin de susciter des peurs et des craintes. Le travail du chercheur consistera à en déterminer la cause et les finalités.

* Maître de conférences en histoire contemporaine, université de la Polynésie française, regnaultjm@yahoo.fr

faudrait savourer les fruits interdits qui donnent du piment à l'existence, mais une existence sans cesse menacée.

Une illustration du climat particulier qui règne à Tahiti est fournie par une note (2 avril 1959) du chef adjoint du cabinet d'Edmond Michelet, ministre de la Justice². La note commence par dresser un sombre tableau d'une partie des populations du Pacifique : « métis complexés, descendants de convicts évadés des bagnes, aventuriers, dilettantes ». Ces gens-là auraient besoin de se proclamer français pour compenser leurs itinéraires personnels et convaincre la France de les laisser vaquer à de juteuses affaires. Sans doute une petite conscience du caractère plus ou moins légitime de ces affaires les amène-t-elle à se justifier :

« Les patriotes abusifs ne cessent de dénoncer des anti-français³ et trop de fonctionnaires et de militaires, au lieu de prendre leur bien en patience, se croient obligés de légitimer leur planque et leur traitement exempt d'impôt sur le revenu⁴, en exagérant et l'étendue de leur sacrifice et les dangers encourus d'après leurs *Renseignements*. »

L'expression « au lieu de prendre leur bien en patience » tiendrait d'un sentiment de culpabilité devant le simple fait de jouir d'une qualité de vie inattendue⁵. Hommes d'affaires, fonctionnaires, militaires outre-mer, joueraient à la fois à se faire peur et à tenter de se dédouaner de biens plus ou moins mal acquis. Chacun chercherait à révéler les dangers et la précarité de la vie en Polynésie.

La France va-t-elle se retirer du Pacifique ?

Les « renseignements » livrent régulièrement cette information : la France ne devrait pas tarder à se retirer. Dès que la loi-cadre Defferre a été appliquée sur le territoire (fin 1957), les esprits se sont échauffés. Pour la majorité RDPT⁶, oui, la loi-cadre mènerait rapidement à une forme plus

ou moins radicale de séparation d'avec la France. Pour la minorité, la menace était réelle. Il se répétait qu'en arrivant à Tahiti, en 1958, le nouveau gouverneur Bailly aurait dit :

« dans quelques mois, je serai simplement ambassadeur de France à Tahiti. » (*Les Débats* 13 du 5-12 mai 1958 : 4)

Le référendum du 28 septembre 1958 a été l'occasion – pour les élites locales – de se faire peur. Ceux qui avaient tout à craindre d'une victoire du “non” avaient même interrogé Jacques Foccart⁷. Si le “non” l'emportait globalement, pouvait-on espérer néanmoins que les îles qui auraient voté “oui” (c'est aux Marquises qu'un résultat positif était attendu avec certitude) pourraient rester françaises ? Jacques Foccart avait répondu que seul le résultat global serait pris en compte.

Les référendums sur l'Algérie ont traumatisé bien des responsables politiques et économiques. Un homme d'affaires écrivait à son père qu'il serait désastreux de faire participer les Polynésiens à ces référendums. Si on leur demandait de se prononcer en faveur de l'indépendance de l'Algérie, alors les uns penseront que la France ne gardera plus aucune ancienne colonie, les autres demanderont pourquoi on ne consulterait pas les Polynésiens sur leur indépendance éventuelle⁸.

L'installation du CEP, à partir de 1963, a rassuré ceux qui craignaient un retrait de la France. Le développement économique lié à la présence du nucléaire a été tel qu'une nouvelle peur s'est levée. Qu'arrivera-t-il quand le CEP partira ? La France abandonnera-t-elle la Polynésie ? Le lendemain de la victoire de la gauche en 1981, tandis que le gouvernement avait suspendu les essais nucléaires quelques jours, le haut-commissaire pouvait ironiser :

« Les élus affichent une attitude de principe favorable à la dénucléarisation du Pacifique Sud... mais ils

2. Dossier du sénateur Pouvanaa, Fontainebleau, Centre des Archives contemporaines (CAC), 940 165, article 18.

3. La note avait été rédigée afin de démontrer que Demis et Européens s'étaient acharnés contre Pouvanaa (voir note 6) et grossissaient à souhait le danger qu'il représentait.

4. Malgré diverses recommandations, les responsables politiques ont toujours rejeté l'institution d'un impôt sur le revenu. La loi du 13 avril 1900 et le décret du 30 décembre 1912 disposent que chaque colonie établit son propre régime fiscal. Le principe a été conservé pour les TOM à partir de 1946.

5. Un homme d'affaires de Tahiti, enrichi par les activités liées au Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), nous confiait que, tout compte fait, ce n'était pas très glorieux, mais que... ainsi va la vie. Cette notion de sentiment de culpabilité dans la classe dirigeante se trouve confirmée dans un dossier sur la mission de Madame Rossignol, chargée de mission à la Direction des affaires politiques et administratives (DAFAP), entretien avec Alexandre Léontieff du 27 novembre 1980 : « [Les plus hauts revenus] ne seraient sans doute pas hostiles à un impôt [les frappant] car ce serait pour eux un moyen de se déculpabiliser ; ils ont en effet conscience d'appartenir à une classe de privilégiés dans cette société de consommation qu'est la société polynésienne » (CAC, 950 175, article 41).

6. Le Rassemblement démocratique des populations tahitiennes (RDPT) a été créé en 1949 par Pouvanaa a Oopa (le leader nationaliste) qui venait d'être élu député. Sur Pouvanaa, voir Regnault (1996, 2003) et Saura (1997).

7. Témoignage du sénateur Gérald Coppenrath (divers entretiens).

8. Correspondance privée (archives personnelles).

ont mesuré d'un coup que ce qui leur paraissait une hypothèse impensable pouvait survenir sans préavis. » (CAC, 950 175, article 41, note du 29 juin 1981)

Le *Tahoera'a* a été particulièrement sensible à cette crainte. Lors d'un congrès, en 1983, il s'inquiète en effet :

« Sa disparition [du CEP] entraînerait le chômage de 3 000 familles sans compter les effets sur les emplois induits. [...] un jour, peut-être pas si éloigné que certains pensent, le CEP fermera naturellement ses portes. Ce départ doit être préparé. » (*Les Nouvelles de Tahiti*, 3 septembre 1984)

Si la France ne se retire pas, de toute façon, entend-on régulièrement, elle va se désintéresser du sort de ce territoire qui lui coûte trop cher. La France s'ancrera désormais toujours plus en Europe et négligera ses terres lointaines qui lui causent trop de souci. La Nouvelle-Calédonie était l'exemple fréquemment cité de ce « confetti de l'Empire » devenu encombrant⁹. Qu'est donc l'outre-mer pour les responsables politiques français ? « On en parle quelquefois ; on n'y pense jamais » confiait le député socialiste Alain Vivien (Guillebaud, 1976 : 18). Toutefois, le temps d'une élection nationale un peu serrée, la métropole se souvient que son destin peut dépendre de ses terres lointaines¹⁰.

Il a été reproché longtemps à la France de maintenir un statut colonial dans ses TOM. Quand elle propose enfin l'autonomie, voilà la preuve qu'elle cherche par tous les moyens à se désengager : l'autonomie, c'est commencer à se passer de la France¹¹, surtout sur le plan financier. François Mitterrand est celui qui est allé le plus loin en matière d'autonomie et comme par hasard, c'est lui qui cherchait à montrer qu'il faudrait « introduire une fiscalité sur les revenus ». « Votre territoire, disait-il, ne peut continuer de faire exception au sein de la République » (*La Dépêche de Tahiti*, 16 mai 1990). Que le Président ait situé la réforme éventuelle dans le cadre « d'une plus juste répartition des richesses », ce n'est pas cet aspect qui a été retenu. Comme le remarque le haut-commissaire dans

une note sur les conséquences de la victoire de la gauche après le 10 mai 1981 :

« Les élus ont tendance à considérer les déclarations sur les inconvénients de la politique *d'assistance* et le projet de DGE comme les prémisses d'une réduction de l'aide métropolitaine. » (CAC, 950 175, article 41)

La France honorera-t-elle ses « dettes » ?

Après le moratoire sur les essais nucléaires décidé par François Mitterrand en avril 1992, Gaston Flosse a rencontré le ministre des DOM-TOM, Louis Le Pensec, et a attiré son attention sur la situation du territoire :

« La situation financière du territoire étant difficile, la suspension des essais pourrait, s'il n'y était porté remède, amener l'effondrement économique ainsi qu'une catastrophe sociale et politique. » (*La Dépêche de Tahiti*, 29 avril 1992)

L'institut territorial de la statistique tirait d'ailleurs la sonnette d'alarme :

« le contexte actuel des restrictions budgétaires et de suspension temporaire voire définitive des essais fait surgir une inquiétude quant à l'évolution future des ressources du territoire ».

L'Institut propose que cette baisse prévisible soit compensée rapidement par d'autres activités et c'est le tourisme qui est suggéré pour remplacer le CEP (*Regards* 1, 1994 : 79) Il est évident que l'inquiétude pointe à la lecture du bulletin de cet organisme. Son directeur, réunissant l'association des historiens et géographes de Polynésie, en 1996, après l'arrêt définitif des essais, dressait un tableau très pessimiste de la situation et prévoyait des années 1998 et 1999 quasi apocalyptiques.

Curieusement, indépendantistes et anti-indépendantistes ont souvent partagé les mêmes certitudes et les mêmes craintes. La première certitude, c'est que la France, ayant utilisé la Polynésie pour ses essais nucléaires, elle doit « quelque chose au territoire¹². Les partis le pro-

9. L'exemple réunionnais pourrait aussi être cité. Prosper Eve (1992 : 400) écrit : « De 1959 à 1981, les anti-communistes ne cessent d'agir auprès des gouvernants parisiens pour qu'ils réaffirment leur désir de garder le département dans le giron français ». Il cite un article de 1991 dans lequel l'auteur rappelle les peurs du « largage » malgré les assurances données par Michel Debré.

10. À l'inverse, les DOM-TOM se gargarisent de leur importance. Aux élections législatives de 1967, c'est le siège de Wallis-et-Futuna qui avait assuré une voix de majorité aux gaullistes. En 1986, la droite n'avait obtenu que deux sièges de plus que la majorité absolue. *La Dépêche de Tahiti* titrait le lendemain : « La droite majoritaire grâce à la Polynésie française » (les deux députés étaient RPR).

11. Encore en 2003, le président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale, Pascal Clément, de passage à Tahiti, considère que « l'autonomie, c'est ce que la Polynésie française peut faire sans la métropole ». On notera le caractère paternaliste de la définition qui a le don d'irriter bien des Polynésiens.

12. John Teariki, considéré comme le successeur de Pouvanaa, déclara : « je considère que le CEP-CEA ne paiera jamais assez cher le bouleversement qu'il a provoqué en Polynésie et j'estime qu'il est parfaitement normal que sa participation

clament aujourd'hui avec plus ou moins d'élé-gance. Le *Tavini Huiraatira* a traduit cela par un slogan :

« Trente années d'essais nucléaires = trente années de compensation et d'aide. »¹³

Quant au *Tahoera'a Huiraatira*, il se délecte lorsque le président de la République vient dire :

« La Polynésie a participé de manière déterminante à la Défense nationale et à la sécurité extérieure de la France qui ne l'oubliera jamais [...] Sans la Polynésie, la France ne serait pas la grande puissance qu'elle est [...]. » (Discours à Papeete, 26 juillet 2003)

Les choses pourraient donc paraître claires : la Polynésie bénéficiera d'une « aide pérenne »¹⁴. Ce serait compter sans les bémols apportés à souhait. Cette aide ne dépendrait en réalité que des relations personnelles entre le président de la République et le président de la Polynésie française. Qu'arrivera-t-il lorsque les deux hommes ne seront plus aux commandes ? Pour reprendre la métaphore de Paul de Deckker, la « maîtresse » vieillit et il n'est pas certain qu'elle pourra encore user de ses charmes pour exiger une rente (Faberon [éd.], 1996 : 44)¹⁵.

Menaces sur les privilèges

Une crainte lancinante est aussi que les indices de correction des rémunérations des fonctionnaires d'État soient réduits. Les salaires de ceux-ci sont en effet majorés par rapport à la métropole, que les bénéficiaires soient expatriés ou qu'ils soient originaires du territoire, selon le

corps auquel ils appartiennent. La loi n° 50-772 du 30 juin 1950 fixait les conditions d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires civils et militaires relevant du ministère de la FOM¹⁶. En 1958, l'indice de correction avait été établi à 2,75. Sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, dans le cadre d'une politique qui voulait réduire les inégalités¹⁷ et trouver les voies d'un développement propre, l'indice a fait l'objet de diverses baisses, préconisées notamment par le rapport de Simon Nora (1978). Certains ont cru y déceler un « signe » de désengagement concret. Alors que cet indice permettait encore de doubler les rémunérations, il est descendu à 1,95 fin 1979 et à 1,86 un an plus tard. À compter du 1^{er} mars 1981, l'indice a été ramené à 1,84 aux Îles du Vent et aux Îles Sous-le-Vent et maintenu jusqu'à 2,08 dans les autres archipels éloignés de Papeete¹⁸. Il n'a pas varié depuis.

Sous Giscard d'Estaing, diverses négociations avaient été menées et des syndicalistes prétendaient avoir obtenu que l'indice ne descendrait pas en dessous de 1,85¹⁹, ce que le haut-commissariat démentit avec véhémence. « Certains nantis de la fonction publique seraient d'accord pour réduire les inégalités si on ne touchait pas à leurs privilèges » commentait une journaliste d'un quotidien local. Les réactions sont restées finalement mesurées car les fonctionnaires de l'époque avaient bien le sentiment qu'ils bénéficiaient d'avantages qui ne pourraient pas durer. Toujours un certain sentiment de culpabilité...

La venue de la gauche au pouvoir a changé la donne sur le plan psychologique. Il avait trop été dit que la nouvelle majorité ne serait pas décidée

au budget soit utilisée pour réparer le mal et préparer notre avenir, c'est-à-dire l'après-CEP » (*La Dépêche de Tahiti*, 14 mars 1980).

13. *Une Polynésie pour toutes et pour tous*, programme pour les élections territoriales de 2001. Le président Oscar Temaru déclarait encore au journal *Le Monde* (15 juillet 2004) : « La France a une dette morale vis-à-vis de la Polynésie ».

14. Après l'arrêt des essais nucléaires, l'État s'est engagé à maintenir les flux financiers que générait jusque-là le CEP, jusqu'au 31 décembre 2005. Une convention est signée en juillet 1996 qui accorde au territoire 4 milliards (FCFP) pour compenser les pertes des recettes fiscales et douanières liées autrefois aux activités du CEP et 14 milliards sont accordés au Fonds de reconversion de l'Économie de la Polynésie (FREP). Voir le *Dixit 2002*, revue créée par la Jeune Chambre économique (p. 152). Une nouvelle convention a été signée le 4 octobre 2002. Les 18 milliards deviennent une Dotation globale de développement Économique (DGDE). Sa durée n'est pas limitée. Le gouvernement peut désormais utiliser cette dotation dans les domaines qu'il juge prioritaires. Notons que, d'une façon générale, les dépenses de l'État en Polynésie sont très importantes. En 2002, il aurait dépensé 131,6 milliards quand le budget du territoire s'élève à 139 milliards.

15. La peur de voir la métropole se désintéresser de ses terres lointaines remplacerait, selon Robert Aldrich et John Connell (1988), le combat pour l'indépendance.

16. Elle a été aménagée par le décret n° 53-1266 du 22 décembre 1953 (supprimé par l'article 26 de la loi 2000-1207 du 13 décembre 2000 dite loi d'orientation pour l'outre-mer) et a fait l'objet de diverses mesures de révision. Sur ce problème voir Bernard Poirine (1996 : 84-87).

17. Le 26 septembre 1979, au cours d'une conférence de presse, Paul Dijoud, secrétaire d'État aux DOM-TOM, s'en prenait aux inégalités engendrées par la fonction publique : « Nous serons amenés à diminuer, dans ce qu'ils ont d'abusifs, certains avantages dont bénéficient les fonctionnaires [...] Les primes et indemnités de toutes natures qui sont attribuées aux fonctionnaires qui servent outre-mer doivent être diminuées, pour correspondre à l'écart exact dans le coût de la vie [...] Nous demandons aux fonctionnaires un effort de solidarité. » (CAC, 950 175, article 41).

18. Arrêté interministériel du 12 février 1981, publié au JO du 28 février 1981.

19. Voir les réactions du syndicaliste Charles Taufa (*La Dépêche*, 26 février 1981).

à garder les TOM au sein de la République²⁰. Georges Lemoine, secrétaire d'État aux DOM-TOM, estimait qu'il fallait réduire l'écart entre les rémunérations dans les TOM et celles de métropole, défendant également l'idée que les hauts salaires étaient finalement un handicap pour l'économie du territoire²¹. Il avait proposé qu'à chaque augmentation générale des traitements de la fonction publique, l'augmentation ne soit pas indexée. Ce fut une levée de boucliers. L'incidence sur le niveau de vie aurait pourtant été minime, mais cela apparut comme la preuve que le gouvernement (socialiste de surcroît) voulait créer la misère sur le territoire de façon à le détacher de la France. Finalement, rien n'a changé depuis vingt-cinq ans, mais telle une épée de Damoclès, une réduction de l'indice pèse sur l'opinion, régulièrement avivée par les propositions qui se font jour aux Antilles ou à La Réunion ou dans un énième rapport parlementaire²². Précisément, le dernier en date de ces rapports est celui du député UMP du Maine-et-Loire, Marc Laffineur, pour la commission des Finances de l'Assemblée nationale. Sept sur-rémunérations y sont dénoncées, en particulier les coefficients multiplicateurs et les indemnités d'éloignement. Aussitôt connu, le rapport soulève les passions. La presse titre :

« Trop de sous pour les fonctionnaires ? » (*La Dépêche de Tahiti*, 25 septembre 2003)

Les syndicats, y compris ceux qui sont proches des mouvements indépendantistes, montent au créneau avec des arguments surréalistes. L'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes) ose écrire :

« A-t-il pensé [M. Laffineur] un instant que les fonctionnaires quittant leur pays d'origine et travaillant sous d'autres horizons, sont eux aussi, atteints de nostalgie, de souffrance morale en laissant une partie de leur famille et amis ? » (*La Dépêche de Tahiti*, 27 septembre 2003)

Gaston Flosse est obligé de publier un communiqué indiquant que Brigitte Girardin, secrétaire d'État à l'outre-mer, a trouvé le rapport « fantaisiste » et que les sur-rémunérations sont une « garantie pour obtenir des fonctionnaires de qualité » (*La Dépêche de Tahiti*, 27 septembre 2003). Dans l'affolement qui suit les rumeurs, même les fonctionnaires du cadre territorial que la mesure ne toucherait pourtant pas (du moins pas dans l'immédiat), s'agitent et craignent pour leurs revenus²³.

Un autre exemple de peur récurrente concerne les fonctionnaires retraités que la législation autorise à venir s'installer outre-mer, même s'ils n'y ont jamais exercé, bénéficiant ainsi d'une retraite indexée à 1,75 et n'ayant plus à s'acquitter de l'impôt sur le revenu en métropole. Plus les revenus sont élevés (pour les couples en particulier) et plus l'avantage est intéressant. L'émission *Capital* (diffusée sur M6, début septembre 2000) avait révélé à la métropole ébahie cette possibilité, ce « privilège » pourrait-on dire. Gaston Flosse y avait dit que les retraités étaient les bienvenus :

« Ils sont vraiment créateurs d'emplois, proclame-t-il devant la commission des finances du Sénat, embauchent des ménagères, des jardiniers, etc, et cela fait plusieurs centaines d'emplois créés grâce à eux. » (Commission des Finances du Sénat, 22 mai 2003)

De fait, les retraités sont devenus la troisième « richesse » du territoire derrière le tourisme et la perle noire. Cette source de revenus supplanterait même la perle noire d'après les analyses économiques récentes²⁴. On entend généralement qu'environ quatre mille fonctionnaires retraités (non originaires du territoire) seraient établis en Polynésie française²⁵. En 2000, par exemple, le total des pensions versées aux retraités de la fonction publique a atteint 14,7 mil-

20. Nous avons montré l'inanité de cette vision des choses dans l'ouvrage collectif que nous avons dirigé (2003).

21. Il ne faisait que reprendre les propos d'un de ses prédécesseurs, Paul Dijoud, qui avait bien cerné le problème : « Il est vrai que le niveau élevé des rémunérations dans le secteur public a un rôle d'attraction constant sur les salaires du secteur privé, ce qui rend très difficile le fonctionnement d'entreprises compétitives et, inversement, ces revenus élevés sont consommés dans le territoire. Ils créent un courant d'activités indirectes réelles... » (*La Dépêche*, 9 mars 1981).

22. Voir le rapport de Bertrand Fragonard établi à la demande de Jean-Jacques Queyranne et publié en 1999. Ce rapport qui, il est vrai, concernait essentiellement les DOM, partait du principe que « les compléments de rémunération menacent la cohésion sociale ». De plus, ce rapport – grâce, partiellement, à des mesures tendant à réduire les sur-rémunérations – proposait la création de plus de 70 000 emplois dans les DOM (voir *Le Monde* du 13 juillet 1999). Le rapport de M. Laffineur (Assemblée nationale) cité plus haut, va dans le même sens (*Le Monde*, 24 septembre 2003).

23. Sur les différents corps de la fonction publique en Polynésie française, voir Poirine (1996). Corps d'État pour l'administration de la Polynésie française ou CEAPF, agents non fonctionnaires de l'administration ou ANFA.

24. Nous resterons prudents sur ces estimations car il nous semble difficile d'évaluer correctement l'apport réel des retraités à l'économie locale.

25. En réalité, il est impossible de connaître, parmi les pensionnaires, ceux qui n'auraient eu aucun lien avec la Polynésie pendant leur période d'activité. La Trésorerie paierie générale de Papeete confirme cette impossibilité et se borne à établir, pour 2002, le chiffre de 5 256 pensions indexées.

liards de francs CFP²⁶. Cette « richesse » est-elle précaire ? Elle suscite en effet la colère de ceux qui considèrent qu'elle tient du scandale quand le gouvernement français déclare que l'on va manquer d'argent pour financer les retraites. Cette colère vient aussi du camp majoritaire. Le sénateur Jean Arthuis, ancien ministre des Finances, ne manque pas de dénoncer l'abus et notamment les adresses fictives, comme cela a été le cas à la Réunion (Commission des finances du Sénat, 22 mai 2003).

Naturellement, les journaux locaux reprennent ses déclarations, histoire de se faire peur là encore. L'autorisation de venir s'installer pour bénéficier d'une retraite majorée va-t-elle être abrogée ? Les dénégations de la secrétaire d'État à l'outre-mer ne convainquent pas, d'autant que le Trésorier payeur général de Papeete semble vouloir faire la chasse aux fraudeurs qui ne résideraient pas au moins six mois par an sur place ou ne déclareraient pas leurs séjours à l'extérieur du territoire au-delà de la période de quarante jours (les retraites ne sont pas indexées pendant les séjours à l'extérieur qui dépassent cette durée)²⁷. Cette source de richesse viendrait-elle à se tarir ? Les conséquences sont présentées comme « dramatiques ». Des maisons et appartements ne trouveraient plus à se louer (du moins à des prix exorbitants qui font la joie des propriétaires : rapport net entre 8 et 10 % actuellement), la restauration serait affectée (les « anciens » n'ayant rien d'autre à faire que de la gastronomie), les commerces seraient touchés, les compagnies aériennes perdraient des clients et le tourisme familial (car les grands-parents reçoivent beaucoup) serait en chute libre.

Il faut s'attendre désormais à ce que ce problème des retraités – comme d'ailleurs celui de l'indice de correction des fonctionnaires –

revienne régulièrement dans l'actualité. Si certains estiment qu'il s'agit là d'un « serpent de mer », les responsables syndicaux pensent que, compte tenu de la difficile situation financière de la France, cette fois, la menace est réelle²⁸.

Il y a, certes, un paradoxe (parmi d'autres) en Polynésie française. D'une part, les privilèges de la fonction publique ont été clairement voulus pour « fidéliser » la population envers la métropole. Une note de la Direction des affaires financières et des affaires politiques du secrétariat d'État à l'outre-mer, en 1980, montre en effet que « l'effort entrepris au niveau de l'étatisation de la fonction publique doit être poursuivi ». Elle donne pour exemple les CEAPF (les Corps d'État pour l'administration de la Polynésie française, par exemple les instituteurs) qui sont désormais pris en charge par les ministères métropolitains et « constituent un frein psychologique non négligeable à la tentation de l'indépendance » (CAC, 950 175, article 41, sans précision de date). D'autre part, l'hypertrophie du secteur de la fonction publique a souvent été dénoncé comme handicapant l'économie tout entière²⁹. Cette vision pessimiste, mais réaliste, n'a pas changé la donne : les privilèges des fonctionnaires ont de beaux jours devant eux.

Menaces sur la monnaie

Les rumeurs de dévaluation resurgissent à la moindre occasion. C'est à qui donnera le conseil de n'avoir en ce moment aucun compte en francs CFP, mais d'emprunter dans cette monnaie. Quand la France est passée à l'euro, la dévaluation paraissait presque logique. La Polynésie est une destination trop chère, mais la rumeur ne

26. Le franc CFP a été créé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et il signifiait franc des colonies françaises du Pacifique. Sans qu'apparemment aucun texte officiel ne soit intervenu, l'habitude s'est prise de donner au sigle CFP une autre signification : change du franc Pacifique. Notons que $1 \text{ €} = 119,332 \text{ FCFP}$.

27. Voir *La Dépêche de Tahiti* (29 août 2003). En Polynésie française, le nombre de pensionnés entre 1997 et 2002 se serait accru de 27 %, quand en métropole il ne s'est accru que de 4,6 %.

28. Toutefois, malgré la volonté des commissions des finances des deux assemblées, le gouvernement français ne semble pas décidé à supprimer les privilèges des fonctionnaires établis outre-mer, pour ne pas entraver le développement de l'outre-mer (*La Dépêche*, 15 octobre 2003). Cela ne suffira manifestement pas à empêcher les plus noires prédictions de circuler. Elles s'alimentent d'articles écrits dans la presse nationale. Après la déroute de la droite aux élections régionales de mars 2004, l'ancien ministre Pierre Méhaignerie et le président de la seule région qui ait accordé une majorité à la droite, Adrien Zeller, s'en prennent à tous les privilèges injustifiés que le pouvoir maintient en l'état et s'interrogent notamment sur ce point : « est-il vraiment légitime de continuer à verser à certains fonctionnaires, au prétexte qu'ils exercent outre-mer, des salaires et pensions de façon aussi majorée qu'aujourd'hui ? Alors qu'une partie de cette dépense – plus de 2 milliards d'euros – gagnerait à être redéployée, par exemple, en faveur d'une plus grande égalité des chances dans les établissements des zones d'éducation prioritaires (ZEP) ? » (*Le Monde*, 9 avril 2004 : 15).

29. Voir par exemple ce dossier sur le déséquilibre social en Polynésie française (note du cabinet du haut-commissaire, sans date, CAC, 950 175, article 23) : « L'attrait excessif pour les emplois publics et la recherche d'une harmonisation des niveaux de revenus grève inévitablement les charges des entreprises (le SMIC mensuel est à 37 100 FCFP le 1^{er} juin 1981 quand le salaire mensuel moyen dans le secteur public est supérieur à 150 000 FCFP). Le prélèvement fiscal, essentiellement indirect, n'intervient pas pour resserrer l'éventail des revenus primaires, pas plus que les cotisations sociales assises sur des revenus plafonnés. »

tenait pas compte du fait que le territoire importe presque tout. Garder le franc CFP ou adopter l'euro est un débat parfois surréaliste³⁰. Les indépendantistes sont partisans de l'euro qui éviterait pour eux un geste malveillant de la métropole (un désengagement par le biais d'une dévaluation). Le gouvernement local, d'avant le 23 mai 2004, par la voix de son ministre des Finances, défendait au contraire la monnaie traditionnelle qui « incarne l'un des symboles forts de l'autonomie ». De plus, le franc CFP permettrait au territoire, selon lui, de garder son « indépendance budgétaire et fiscale » et éviterait que la Banque centrale européenne ne dicte des contraintes (l'impôt sur le revenu, les limites du déficit budgétaire par exemple) « en divergence par rapport à nos intérêts » (Débats de l'assemblée de Polynésie, 26 septembre 2002). Lors d'un débat au Club 89 (club de réflexion très proche du *Tahoera'a Huiraatira*), un participant alla jusqu'à « exprimer sa crainte de voir arriver le grand banditisme avec l'euro sur le territoire » (*La Dépêche de Tahiti*, 7 juin 2003). Inversement, avec le franc CFP, certains craignent toujours la dévaluation. Les craintes se sont ravivées à l'instar de la position de la Chambre de commerce et d'industrie de Nouméa. Celle-ci redoute en effet qu'une monnaie non reconnue sur le marché des changes ne risque « de connaître à terme, une possible dévaluation » (*Revue juridique, politique et économique de Nouvelle-Calédonie* 1, 2003 : 71). Le président Gaston Flosse s'était déclaré ouvert au passage à l'euro, revenant sur les déclarations précédentes, mais posant des conditions : l'Europe ne doit pas contrarier l'autonomie de la Polynésie. Du coup, les rumeurs repartirent : il s'agirait de relancer tourisme, perle noire et pêche par une dévaluation ; mais qu'en serait-il des autres secteurs d'activités, ceux qui importent en particulier ?

Ainsi, à tout moment, l'État pourrait asphyxier le territoire en diminuant drastiquement l'indice de correction des fonctionnaires et en limitant le droit d'établissement des retraités. En jouant sur la conversion de la monnaie, il

pourrait créer un choc dont les conséquences sont mal mesurées, donc particulièrement redoutées.

Menaces sur l'avenir institutionnel, économique et politique

Naturellement, chaque période d'élection présidentielle accentue les peurs. La gauche est toujours un épouvantail. Le président Gaston Flosse, mais aussi ses adversaires, jouaient aisément sur ce registre. Ainsi, en 1984, au cours d'une réunion à Raiatea, le député Jean Juventin expliquait que, comme en Nouvelle-Calédonie :

« la France amène l'outre-mer vers l'émancipation. Cette indépendance qui viendra de l'abandon de la France est comparable à un cyclone... [il faut s'y préparer économiquement]. »³¹

Dans son discours à l'assemblée de Polynésie, le 13 avril 2000, Gaston Flosse lançait à l'adresse du Premier ministre, Lionel Jospin :

« Dites-nous, et dites-nous clairement, si votre gouvernement a l'intention de larguer la Polynésie ! Et dites-le vite. »³²

Chaque élection territoriale est également l'occasion d'organiser, de fait, un référendum pour ou contre l'indépendance³³. Et quand les adversaires de l'indépendance gagnent la rumeur tient que cette même majorité, de toute façon, se ralliera un jour à l'indépendance comme elle s'est ralliée en 1980 à l'autonomie qu'elle avait tant combattue³⁴.

L'autonomie n'en finit pas d'être révisée et accentuée. Nul ne sait ce que le territoire va exiger demain dans ce que Sémir Al Wardi appelle « une surenchère statutaire permanente »³⁵ (Al Wardi, 1998 : 291). Chaque modification statutaire voudrait que le non-Polynésien n'ait plus accès à la terre, à l'emploi, peut-être au vote. Le Polynésien sera tellement protégé que tant de gens peu compétents aux

30. Pour une bonne mise au point, voir l'article d'Aurélié Giard (2002 : 149-150).

31. 17 février 1984, source Cabinet militaire du SEOM (CAC, 950 175, article 32).

32. Prosper Eve note qu'attiser une peur peut rapporter gros lors des échéances électorales (1992 : 402) et Gaston Flosse attisait la peur du large pour s'attirer des voix...

33. C'était du moins l'interprétation que donnait Gaston Flosse. Les indépendantistes ont tenté de minimiser cet enjeu depuis une dizaine d'années en essayant d'entraîner derrière eux des électeurs qui seraient opposés au leader du *Tahoera'a*, mais pas forcément favorables aux thèses indépendantistes. Cependant, il ressortait bien des débats que si le *Tavini* devenait majoritaire à l'assemblée, il proposerait au gouvernement central un référendum sur l'indépendance. Nous verrons plus loin que les circonstances qui ont permis à Oscar Temaru de l'emporter, le 23 mai 2004, ont conduit ce dernier à modifier son discours.

34. Sur ce ralliement de Gaston Flosse à l'autonomie, voir Regnault (1995). Il arrive que des militants notoires du *Tavini* se rallient au *Tahoera'a*. Leur argument – pour excuser leur revirement ? – est que l'indépendantiste le plus décidé de Polynésie est Gaston Flosse (d'après les témoignages recueillis par les journalistes de RFO).

35. La loi organique accordant un nouveau statut a été publiée au *JOPF* le 12 mars 2004. On pourra parler – pour faire court – de statut de quasi-État.

commandes du territoire et non soumis à la concurrence ne pourront qu'amener son déclin. Une forme de pseudo-humour n'est jamais très éloignée, chez certains *popa'a* d'une « pointe » de racisme qui voudrait montrer que, sans eux, la Polynésie ne serait pas ce qu'elle est. Chaque nouvelle proposition visant à accentuer l'autonomie suscite aussi des réactions négatives de la part de ceux-là même qui se rallieront ensuite à ces innovations. Ainsi, lorsque Gaston Flosse dévoila son projet d'autonomie interne, en 1980, il provoqua des réactions instinctives de rejet chez ses propres partisans. Une conseillère territoriale, interrogée par le haut-commissaire, s'exclama :

« [avec l'autonomie interne] ce sera la politique des petits copains. Ce sera l'anarchie et la dictature [...] Pourvu qu'on mette le projet sous le coude [...] J'ai peur que si la France en a marre, elle nous donne l'indépendance. »³⁶

Les « richesses » du territoire seraient continuellement menacées. Le tourisme, cette « mono-industrie », est si fragile qu'il ne décollera jamais ou même s'effondrera³⁷. La perle noire n'aura qu'un temps³⁸. La pêche connaît aussi des difficultés – diminution du volume pêché et de la commercialisation des produits de la mer (rapport de l'IEOM : 44 à 51). Les retraités ne viendront plus s'installer dans un territoire instable et cette idée contribuerait à provoquer l'instabilité.

Les « riches » auraient tout investi « ailleurs »³⁹ et il n'y aurait que les naïfs pour venir risquer leurs capitaux en Polynésie (Bernard Tapie aurait dit : « jamais en Polynésie »). Les lois de défiscalisation⁴⁰ auraient des effets

pervers, feraient monter les prix et ruinerait en fait le pays ou à tout le moins le laisserait toujours sous perfusion, éloignant la perspective d'une « autonomie économique »⁴¹.

Un exemple frappant du pessimisme qui peut régner quant à l'avenir du territoire est fourni par la multitude de rapports alarmants produits par les plus prestigieux des hauts fonctionnaires métropolitains. Celui de Simon Nora, en 1978, était sans concession :

« La plupart des ressources propres du territoire sont liées à l'aide. Les taxes et droits payés sur les importations, financées aux 9/10^e par l'aide, constituent 70 % des rentrées fiscales territoriales. Le modèle actuel boucle donc un cercle vicieux : le besoin d'aide s'auto-alimente. Au terme de ce processus, la fuite en avant aboutit à un territoire où, en dehors des commerçants et des fournisseurs de services, ne subsisteront plus que des fonctionnaires et des chômeurs. » (Résumé et conclusion de la note 76 468 de Simon Nora, CAC, 950 175, article 23)

Le grand *taui*⁴² du 23 mai 2004

Avant le 23 mai 2004, date des élections qui ont provoqué l'inattendue venue au pouvoir du leader indépendantiste Oscar Temaru, la plus grande des précarités était finalement l'âge du « capitaine ». Gaston Flosse, l'homme qui, selon une opinion largement répandue, tenait tout en Polynésie, a 73 ans en 2004. Aucun de ses dauphins virtuels n'avait son « charisme ». Il se racontait que lui-même n'avait pas imaginé d'autre successeur possible qu'un des leaders de l'opposition, Boris Léontieff, tragiquement disparu en mai 2002⁴³. Ce qui inquiétait ses partisans parfois, c'était que la gauche puisse revenir

36. Série d'entretiens du haut-commissaire avec les personnalités politiques, mars 1980, CAC, 950 175, article 41.

37. Le tourisme qui avait commencé à décoller de 1999 à 2001 a connu une chute de 17 % en 2002 (IEOM, 2002 : 33).

38. La perle noire a représenté environ 80 % du montant total des exportations locales en 2001 et 2002. On serait loin cependant d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement, le secteur étant touché par une baisse continue du prix moyen de la perle de Tahiti (IEOM, 2002 : 53 à 61). Les exportations de perles ont reculé de 24,3 % en volume et en valeur entre les deuxième et troisième trimestres 2002 (*Dixit 2003-2004* : 53). Voir aussi Stéphanie Murzyniec-Laurendeau (2002).

39. Voir, sur les investissements venus de Tahiti au Chili, dans une ville nouvelle entre Santiago et Valparaiso, *Tahiti Pacifique Magazine* 81 (janvier 1998). Des Polynésiens investissent en Nouvelle-Zélande, en Australie et en métropole.

40. L'objectif des lois de défiscalisation est toujours de promouvoir le développement de l'immobilier d'habitation outre-mer et les investissements des entreprises. Particuliers et entrepreneurs peuvent ainsi utiliser une partie des sommes qu'ils paieraient en métropole au fisc pour les investir outre-mer. De ce fait, le coût réel des investissements outre-mer est réduit pour eux et leur assure une rentabilité élevée. Les dispositifs principaux ont été ceux prévus par loi dite « loi Pons » du 11 juillet 1986, révisée en 1993 et remplacée par la loi dite « loi Paul » (article 191 c de la loi de finances pour 2001, publiée au *JO* du 31 décembre 2000), applicable au 1^{er} janvier 2001. Depuis juillet 2003, la « loi Girardin » (dans la loi de programme 2003-660 sur l'outre-mer du 21 juillet 2003) vient se substituer à la précédente. À ces dispositions qui concernent les contribuables métropolitains, s'ajoutent les incitations de ce qui est appelé improprement la « loi Flosse » (délibération n° 95-55 AT du 24 mars 1995, et actuellement de nouvelles dispositions sont en préparation) qui permet d'obtenir des crédits d'impôts dus en Polynésie française pour des investissements locaux. Ces diverses dispositions sont cumulables. Voir le *Dixit 2003-2004* : 123 à 134.

41. Voir les vives critiques contre le système de défiscalisation dans Poirine (1998).

42. *Taui* signifie changement ; ce mot est utilisé pour désigner l'alternance politique issue des élections du 23 mai 2004.

43. Boris Léontieff, maire d'Arue, avait fondé un parti autonomiste, mais opposé à Gaston Flosse, le *Fetia Api*, et avait fait élire sept conseillers à l'assemblée locale en 2001. Pendant la campagne des législatives de 2002, son avion disparaît en mer aux Tuamotu avec trois autres membres de son parti.

au pouvoir en 2007 et que les positions fortement antisocialistes⁴⁴ de Gaston Flosse et d'Edouard Fritch (vice-président du gouvernement et genre du président) risquaient de mener à des mesures de rétorsion. La grande inquiétude résidait dans l'amitié profonde qui unit Gaston Flosse et Jacques Chirac. Si les opposants y voyaient une source de fragilité – les deux hommes ne seront pas éternellement au pouvoir – les partisans du *Tahoera'a* croyaient y déceler objectivement la grande vulnérabilité du développement de la Polynésie. L'aide « pérenne » pourrait être remise en cause, pas seulement en cas d'alternance politique à Paris. Au sein même de la majorité présidentielle actuelle, il y a de fortes réticences à l'aide apportée à la Polynésie⁴⁵. Les retards mis par l'État à financer certaines opérations semblaient apporter de l'eau au moulin des inquiets. Le gouvernement local avançait la somme de 31,7 milliards que l'État lui devrait. Les sommes promises pour l'après-CEP et non versées se seraient élevées à 27 milliards et le reste viendrait de fonds qui n'avaient pas été abondés (*Les Nouvelles de Tahiti*, 1^{er} octobre 2003). La conséquence paraissait être que le territoire devrait « freiner ses dépenses », d'autant qu'apparemment le président de la République lui-même n'avait pas réellement le pouvoir de faire cesser cette situation. Dans son discours à Papeete, le 26 juillet 2003, il s'était contenté de promettre que « les arriérés non versés seraient réglés progressivement ». Ce dernier adjectif irrita les responsables politiques qui tentaient de négocier des versements rapides tandis que les services de l'État tentaient de programmer des versements à moyen terme. Les inquiets met-

taient donc l'accent sur cette vulnérabilité de la Polynésie, freinée, voire handicapée dans son développement⁴⁶.

Notons toutefois que les réflexions sur l'avenir, les craintes, ou au contraire l'optimisme correspondaient à des situations humaines bien identifiées. Ceux qui prédisaient l'effondrement – experts en tous genres – étaient généralement ceux qui devaient quitter bientôt le territoire à l'issue de leur contrat et n'avaient pas trouvé le moyen de rester⁴⁷. Ceux qui proclamaient que le Pacifique Sud – et plus précisément la Polynésie – était le nouveau centre du monde, étaient généralement ceux qui espéraient que le gouvernement les aurait remarqués et embauchés à son service.

Et voilà que le 23 mai 2004, malgré tous les moyens dont ils disposaient, Gaston Flosse et son parti essuient une défaite électorale. Même si le nouveau président Oscar Temaru estime que l'indépendance n'est pas à l'ordre du jour⁴⁸, cette fois, les craintes d'un péril imminent semblent objectives pour tous ceux qui jusque-là ne faisaient état que de menaces subjectives ou encore lointaines. Une majorité de Polynésiens n'avait pas voté pour défendre des privilèges ou des monopoles mais dans l'espoir d'un véritable *taui*, comme les métropolitains avaient voté en 1981 « pour changer la vie ». De même que la victoire de François Mitterrand avait suscité des peurs irraisonnées, le *taui* réveille toutes les angoisses, décourage investisseurs et acheteurs, provoque des fuites de capitaux dont il est encore difficile de mesurer l'ampleur. Et si les hommes au pouvoir à Paris trouvaient le moyen de ne pas honorer les engagements pris, maintenant qu'à

44. Les dirigeants socialistes sont l'objet de formules peu amènes. Christian Paul, par exemple, a été qualifié de « d'éphémère secrétaire d'État à l'outre-mer ». Le parti socialiste est accusé d'avoir voulu « provoquer en Polynésie un changement de majorité en s'appuyant sur les indépendantistes » (discours d'accueil de Jacques Chirac à Papeete, 26 juillet 2003). Ce type de déclaration ne facilite pas les rapports avec une éventuelle nouvelle majorité et justifie des craintes pour l'avenir. En réalité, la Polynésie n'a pas eu à se plaindre du traitement de l'État sous le gouvernement Jospin et si Gaston Flosse s'est fait de solides inimitiés chez les socialistes (comme à l'UMP du reste), il a toujours trouvé des socialistes pour modérer les attaques contre lui. L'appui de Georges Lemoine (ancien ministre des DOM-TOM) à l'Assemblée nationale et de Guy Allouche au Sénat sont de notoriété publique, même si ces derniers n'ont pas été exempts de critiques envers les pratiques politiques des gouvernements du territoire.

45. Nous avons vu que les discussions au sein des commissions du Parlement montrent des députés et sénateurs UMP très critiques envers les privilèges des fonctionnaires outre-mer. L'actuel secrétaire d'État aux transports, Dominique Bussereau, quand il était dans l'opposition, souhaitait que le gouvernement de gauche se penchât « sur le dossier des sur-rémunérations que perçoivent les fonctionnaires métropolitains lorsqu'ils choisissent de s'installer, à l'occasion de leur retraite, outre-mer ». Il considérait que ce privilège soulevait « des problèmes éthiques » (discussion sur la loi de finances 2001, Assemblée nationale, 11 octobre 2000, avis présenté par la commission des lois). Notons que Béatrice Vernaudeau, députée de Polynésie française, partagerait les mêmes préoccupations, pensant de plus qu'un trop grand nombre de retraités établis en Polynésie créerait une situation préjudiciable (rupture des équilibres démographiques, surchauffe économique par exemple). Des préoccupations éthiques la motiveraient également, comme Dominique Bussereau.

46. Ainsi, la directrice de cabinet du ministre des Finances déclare : « plus le délai de versement du reliquat sera court et plus le territoire pourra avoir une politique d'investissement conséquente » (*Les Nouvelles de Tahiti*, 1^{er} octobre 2003). On en déduit qu'*à contrario*, le développement peut être freiné.

47. Un cas particulièrement éclairant de cet état d'esprit est le livre d'un inspecteur de l'Éducation nationale, Patrick Avet-Rochex (2003). Voir notre réaction dans *Tahiti Pacifique magazine* (avril 2003).

48. Il estime, d'une part, que la coalition qui lui a permis de l'emporter n'est pas, loin s'en faut, favorable à l'indépendance et, d'autre part, que la situation d'assistance dans laquelle se trouve le pays (mot qui remplace désormais territoire) ne permet cette indépendance avant une décennie au moins.

Papeete des adversaires politiques tiennent les rênes ? Et si, en Polynésie le combat politique devenait une véritable lutte de classes ? Cette fois, il faut bien le reconnaître, beaucoup de privilégiés risquent de voir leurs avantages rognés et la société polynésienne passer du « melting pot » à la « cocotte minute »⁴⁹. Toute prévision sur l'avenir du pays est plus que jamais risquée, cependant...

Retour au paradis terrestre

Ainsi, le contraste est grand entre les menaces qui, historiquement, ont toujours pesé sur la Polynésie française et l'engouement que finalement elle continue à susciter. Quand une manne disparaît, une autre naît. La Seconde Guerre mondiale avait permis une vague de prospérité dans les EFO (coprah et phosphates se vendaient bien) et la correspondance des gouverneurs révèle « une période d'euphorie où l'argent était facile » et des mouvements spéculatifs sur les loyers⁵⁰. Une nouvelle euphorie régna en 1961 avec les dépenses de la *Metro Goldwyn Mayer* venue tourner *Les Mutinés du Bounty*. Elle laissa cent trente cinq millions de francs CFP et permit à de nombreux jeunes Polynésiens – employés comme figurants ou acteurs – d'avoir de l'argent de poche pour la première fois de leur vie. Le CEP prit le relais. Il y eut ensuite la perle noire, les lois de défiscalisation et plus récemment « l'aide pérenne » accordée par Jacques Chirac. Pourquoi une autre manne ne se répandrait-elle pas si cette dernière devait se tarir ? N'est-ce pas finalement parce que le mythe de Tahiti est toujours opérant qu'il se concrétise effectivement ?

BIBLIOGRAPHIE

ALDRICH Robert and John CONNELL, 1988. *The Last Colonies*, Cambridge University Press, 336 p.
AVET-ROCHEX Patrick, 2003. *Corail fêlé. Un inspecteur à l'école des Tuamotu. Au fond des atolls sans écrit*,

Le Mas, Idées nouvelles éditions, coll. Secouer le cocotier, 278 p.

AL WARDI Sémir, 1998. *Tahiti et la France. Le partage du pouvoir*, Paris, L'Harmattan.

EVE Prosper, 1992. *Île à peur. La peur redoutée ou récupérée à La Réunion, des origines à nos jours*, La Réunion, Océan Éditions, 432 p.

FABERON Jean-Yves (éd.), 1996. *Le statut du territoire de la Polynésie française, bilan de dix ans d'application : 1984-1994*, Aix-en-Provence, Economica et Presses universitaires d'Aix-Marseille.

GIARD Aurélie, 2002. L'Euro : quelles conséquences pour la Polynésie française ?, *Dixit 2002*, p. 149-150.

GUILLEBAUD Jean-Claude, 1976. *Les confettis de l'Empire*, Paris, Le Seuil.

INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER (IEOM), 2002. La Polynésie française en 2002, *rapport annuel*.

MURZYNIC-LAURENDEAU Stéphanie, 2002. La perle de Tahiti : la fin de la crise, mémoire de DEA de l'UPF.

POIRINE Bernard, 1992. *Tahiti, du melting pot à l'explosion ?* Paris, L'Harmattan, 162 p.

—, 1996. *Tahiti, stratégie pour l'après-nucléaire. De la rente atomique au développement*, Paris, L'Harmattan, 260 p.

—, 1998. Orgie de défiscalisation pour une économie sous perfusion, *Tahiti Pacifique magazine* 81.

REGNAULT Jean-Marc, 1995. La décentralisation outre-mer : un combat pour l'émancipation politique et économique. L'exemple du statut de 1984, *Les Cahiers d'Outre-mer* 191, université de Bordeaux III, pp. 405-420.

—, 1996. Te Metua. *Échec d'un nationalisme tahitien (1940-1964)*, Papeete, Éditions Polymages, 240 p.

—, 2003. *Pouvanaa a Oopa, victime de la raison d'État*, Papeete, Éditions de Tahiti, 164 p.

—, 2003 (avril). Le syndrome du partant sans retour, *Tahiti Pacifique magazine*.

REGNAULT Jean-Marc (éd.), 2003. *François Miterrand et les territoires français du Pacifique (1981-1988) : mutations, drames et recompositions ; enjeux internationaux et franco-français*, Paris, Les Indes Savantes, 584 p.

SAURA Bruno, 1997. *Pouvanaa a Oopa, Père de la culture politique tahitienne*, Papeete, Au vent des îles, 476 p.

49. Bernard Poirine avait voulu intituler son livre (1992), *Tahiti, melting pot ou cocotte minute ?* L'éditeur a préféré remplacer ce dernier mot par « explosion ».

50. Lettre n° 441/SG du 27 juillet 1949, Archives de la Polynésie française.